

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-139 du 15 novembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes E. GARRET, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE, A. S. DELAUTRE,

Mm Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, B. CAILLE, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
Mme A. S. DELAUTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,
M. D. LEDRU, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,
M. F. CARON, absent et excusé, a été suppléé par Mme F. BRAS,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
M. J. C. MAYEUX, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Objet : Programme Alimentaire Territorial - Appel à Initiatives pour le Développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB) 2023.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté la démarche de l'intercommunalité depuis 2018 dans le cadre de la problématique de l'alimentation. Cette démarche s'est traduite par une prise de compétence couronnée par la reconnaissance par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de son projet alimentaire territorial en août 2021.

Monsieur le Président rappelle les quatre axes du projet alimentaire territorial :

- Axe 1 : Permettre aux opérateurs de la restauration collective de proposer des produits locaux durables (Bio) en plus de se conformer à la loi EGALIM sur les produits de qualité et le gaspillage

Des actions sont envisagées pour développer les approvisionnements bio en restauration collective

- Axe2 : Augmenter l'offre locale en produits bio et de qualité, en aidant les agriculteurs de la CCSA et les porteurs de projet en installation à rejoindre des dynamiques en bio

1/ Accompagner les producteurs Bio existants pour adapter leur offre à la demande locale :

Des actions sont prévues notamment pour accompagner les producteurs bio locaux dans leurs débouchés locaux, pour engager des citoyens sur la consommation et le soutien de la bio (visites de fermes bio, ateliers cuisine, collectifs citoyens)

2/Faciliter la conversion au bio pour les agriculteurs volontaires, pour renforcer l'offre locale à destination de la demande locale :

Des actions sont prévues pour sensibiliser les agriculteurs à des changements de pratiques et à l'agriculture biologique avec notamment une restitution d'études (érosion et Sensibio), des fiches techniques sur des pratiques alternatives.

3/ Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs privilégiant des cultures, Bio notamment, qui répondront à la demande locale :

Des actions de sensibilisation des élus et des producteurs cédants, mais aussi des propriétaires fonciers, sur les potentiels d'installation de petits producteurs bio, des recherches sur les aides aux agriculteurs et sur la préservation du petit foncier agricole, en collaboration avec la CC Campagnes de l'Artois.

- Axe 3 : Animer un réseau local d'opérateurs des systèmes alimentaires, Bio en particulier, comprenant les producteurs agricoles, les transformateurs alimentaires, les distributeurs, les restaurations collectives et leurs prestataires ainsi que les convives, mais aussi les restaurations.

Il est envisagé de continuer à organiser le Forum de rapprochement de l'offre et de la demande alimentaire locale, des élus et des structures d'accompagnement du PAT (en novembre 2023), et de renforcer la gouvernance à travers une commission dédiée constituée d'élus et de partenaires du PAT.

- Axe 4 : Agir contre la précarité alimentaire sur le territoire :

Groupes de travail pour constituer des paniers de légumes bio locaux à prix réduit pour les personnes en précarité, accompagnés d'ateliers collectifs notamment de cuisine de ces légumes, en soutien aux démarches qui seront menées pour l'accès de tous à une alimentation de qualité soutenues par la DREETS pour 2 ans (AMI).

Monsieur le Président expose ensuite au conseil communautaire que l'intercommunalité du Sud-Artois a déjà répondu aux appels à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique (AIDAB) lancés au titre des années 2021 et 2022.

Monsieur le Président propose de répondre à nouveau l'appel à initiatives lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie au titre de l'exercice 2023.

Monsieur le Président souligne que le projet présenté porte sur différentes animations et temps de travail portés en interne par différents agents de l'intercommunalité mais également par des acteurs extérieurs. Le programme d'actions établi au titre de l'exercice 2023 concerne l'axe n°2 du Projet Alimentaire Territorial. Les différentes interventions sont valorisées dans le cadre des dépenses à hauteur de 163 998,00 €.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel de ce programme d'actions :

Dépenses CCSA		Recettes CCSA	
Frais de personnel agents de la CCSA (PAT, PCAET, érosion, numérique, DGS) 97 jours de travail	53 108 €	Agence de l'eau Artois-Picardie Subvention de 70%	114 798 €
Frais d'intervenants sur devis *	110 890 €	Auto-financement CCSA	49 199 €
Total	163 998 €		163 998 €

* Des intervenants seront mobilisés sur de l'accompagnement de la collectivité par de l'ingénierie pour préparer, animer les réunion, comités et rencontres ou encore pour des animations spécifiques (ateliers cuisine, visites de fermes, étude technique, création graphique...)

Par ailleurs, pour déployer les actions prévues, Monsieur le Président indique que quatre partenaires sont engagés avec la Communauté de Communes du Sud-Artois pour mener les actions de façon conjointe. Il s'agit de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France, de Bio en Hauts de France, de Terre de Liens et d'Initiatives Paysannes.

Monsieur le Président indiquent que ces quatre partenaires percevront directement la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur de 70% de leurs dépenses selon le détail joint :

Partenaires	Nb Jours	Dépenses
Chambre d'Agriculture HdF	37,5 jours	18 375 €
Bio en Hauts-de-France	29 jours	14 169 €
Terre de Liens HdF	14 jours	7 000 €
Initiatives Paysannes	14 jours	5 320 €
Total partenaires :	94,5 jours	44 864 €

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la réponse de l'intercommunalité du Sud Artois au titre de l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique pour l'année 2023 ;
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de Bassin Artois Picardie sur le projet présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 21/11/2022
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-139 du 15/11/2022

PAT – Appel à initiatives AIDAB 2023